

1. Menaces sur l'artisanat et le commerce de proximité - Ils ont dit...
2. Elections consulaires - Professions  
Chiffres clés
3. Projet de loi - RSI : Nouveau pas en avant  
Ils ont dit... - Nominations -
4. Les Brèves - L'agenda

## Ils ont dit

*"Parmi la série de mesures présentées par le ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie afin de relancer l'économie et la consommation, un certain nombre d'entre elles sont de nature à porter gravement atteinte au commerce de détail et au secteur de l'artisanat. Il s'agit notamment des assouplissements concernant la pratique des marges arrières avec une remise en cause des dispositions de la loi Galland qui a pourtant permis de maintenir un certain équilibre entre les différentes formes de commerce et les règles d'ouverture des magasins le dimanche.*

*Ces mesures vont inévitablement favoriser la grande distribution au détriment de l'artisanat et du commerce de proximité dont vous savez bien, en tant qu'élu local, le rôle fondamental qu'il joue en faveur de l'aménagement du territoire, tant en milieu rural que dans les centres-villes et les vertus qui sont les siennes en matière d'animation et de lien social. Aussi, je vous serais reconnaissant de bien vouloir appeler l'attention du ministre ...sur les risques que représenterait la mise en œuvre de ses préconisations .*

Extrait du courrier préparé par l'UPA à destination des parlementaires.

## Menaces sur l'artisanat et le commerce de proximité

*Les mesures et projets tendant à favoriser la grande distribution se multiplient depuis plusieurs mois. Les récentes annonces du ministre de l'Economie sont venues confirmer cette tendance.*

Les Français ne consomment pas suffisamment selon le ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Et pour accroître leur propension à dépenser, pour affermir la croissance, Nicolas Sarkozy met en avant deux solutions : baisser les prix pratiqués par les grandes surfaces et accroître leurs horaires d'ouverture. Ainsi, un nouveau coup est porté aux artisans et commerçants indépendants. L'UPA ne comprend pas cette attitude des pouvoirs publics qui consiste d'un côté à prôner une politique favorable au développement des petites entreprises et de l'autre à prendre des mesures qui menacent l'avenir de l'artisanat et du commerce de proximité. Non content d'avoir ouvert la publicité télévisée aux grandes enseignes commerciales, le gouvernement incite maintenant les consommateurs à recourir plus largement au crédit en autorisant la publicité sur le crédit gratuit, au profit direct des grandes surfaces et au risque d'aggraver encore le surendettement des ménages. Et au lieu de combattre les "marges arrières", cette pratique de coopération commerciale qui met en difficulté les producteurs et les fournisseurs de la grande distribution, le ministre des Finances propose au contraire de généraliser cet usage, en vue de réduire les prix

de vente de produits, mais au risque de déstabiliser gravement le commerce de détail. Il envisage même d'accorder aux grandes surfaces des mètres carrés supplémentaires comme elles le réclament depuis longtemps. Pour couronner le tout, le ministre annonce des assouplissements aux règles d'ouverture des magasins le dimanche, déjà baffouées faut-il le rappeler par un certain nombre de grandes enseignes non alimentaires. Tout ceci est de nature à aggraver une concurrence déloyale à l'égard de l'artisanat et du commerce indépendant. Quand on sait qu'à chiffre d'affaires égal, ces entreprises emploient trois fois plus d'effectifs que la grande distribution, il y a lieu de s'interroger sur les raisons qui ont motivé de telles décisions. Dans ce contexte, la mesure pourtant positive tendant à exonérer de taxe sur les plus values la vente des fonds de commerce, apparaît comme illusoire. En effet, quels sont les jeunes qui voudraient reprendre une entreprise artisanale ou commerciale dans un environnement aussi défavorable ? Voilà quelques unes des raisons qui ont conduit le Président de l'UPA à écrire au ministre, lui demandant de reconsidérer ces orientations qui sont inacceptables dans leur état actuel.

En collaboration avec l'UPA, l'institut I+C réalise chaque trimestre une étude auprès d'un panel de 3150 entreprises artisanales ainsi réparties :

900 entreprises du bâtiment (gros oeuvre second oeuvre technique, second oeuvre finition...), 750 commerces alimentaires boulangerie, pâtisserie, boucherie, charcuterie, poissonnerie...), 750 entreprises de services (réparation automobile, taxis, ambulances, coiffure, blanchisserie...) et 750 entreprises de fabrication (travail des métaux, bois ameublement, textile habillement, imprimerie...).

Au cours du premier trimestre 2004, l'activité des entreprises artisanales a stagné (0% en valeur) par rapport à la même période de l'année précédente.

Si le bâtiment bénéficie d'une hausse de 5% de son chiffre d'affaires, en revanche les services (-5%), la fabrication (-2%) et dans une moindre mesure l'alimentation en détail (-1,5%) continuent à subir une baisse d'activité.

La taille de l'entreprise influe sur ses résultats. Ainsi, les entreprises employant au moins 10 salariés voient leur chiffre d'affaires progresser de 2%, celles ayant entre 1 et 10 salariés connaissent une activité globalement stable, tandis que le chiffre d'affaires des entreprises sans salarié, baisse de 1,5%.

La région Rhône-Alpes détient la palme de la meilleure progression de chiffre d'affaires dans l'artisanat au cours du premier trimestre 2004 avec +2,5%, devant la région du Grand Ouest (+1,5%). A l'inverse, l'Ile-de-France (-1,5%) enregistre une baisse d'activité.

Une présentation détaillée de cette enquête sera proposée ultérieurement.

# Deux scrutins en perspective

Initialement prévues le 17 novembre 2004, les élections aux Chambres de métiers ont finalement été reportées par les pouvoirs publics, sans que l'on sache très bien pourquoi, au 9 mars 2005. Tout le détail de ce scrutin ne sera connu qu'à la publication du décret devant modifier l'organisation générale des élections. Du même coup, ce rendez-vous sera précédé de six mois par une autre consultation consulaire, les élections aux Chambres de commerce et d'industrie, qui ont été fixées au 3 novembre 2004. Un



CHAMBRES DE MÉTIERS

nouveau contexte électoral se prépare à l'occasion de ces deux échéances. Jusqu'alors un accord tacite prévalait entre les trois organisations patronales, selon lequel le Medef, la CGPME et certaines confédérations de l'artisanat présentaient des listes d'union aux élections aux CCI, laissant le champ libre en revanche à l'UPA, seule organisation interprofessionnelle représentative de l'artisanat, pour les élections aux Chambres de métiers. La CGPME ayant d'ores et déjà décidé au niveau national de présenter ses propres listes lors des élections aux Chambres de métiers, le Conseil national de l'UPA a considéré qu'il appartiendrait à chacune des représentations départementales de l'UPA de décider en fonction de la situation locale, s'il convient de présenter des listes UPA aux élections aux Chambres de commerce et d'industrie de novembre prochain.

## PROFESSIONS

# La famille de la boulangerie va-t-elle se réunifier ?

Les élections à la présidence de la Confédération nationale de la boulangerie et boulangerie pâtisserie française -CNBF- prennent cette année un relief tout particulier. En effet, comme chacun sait cette organisation a quitté contre toute attente les rangs de la CGAD en novembre 2000. De nombreux artisans boulangers n'avaient pas compris alors pourquoi le Président confédéral avait pris cette initiative de quitter le giron artisanal, allant même jusqu'à solliciter une adhésion au Medef. Sachant les divergences d'intérêt entre les boulangers indépendants et la grande distribution, il y avait effectivement de quoi s'étonner d'une telle option, qui d'ailleurs n'est pas entrée dans les faits.

En réaction et pour marquer l'affiliation naturelle de la boulangerie à l'artisanat, le Mouvement de coordination de l'artisanat boulanger français -MCABF- a été créé et a

adhéré à la CGAD, son Président, Paul Gilles siégeant au Conseil national de l'UPA. De même, le Président de la Fédération des boulangers de Loire-Atlantique et Vice-Président de l'Assemblée permanente des Chambres de métiers, Jean-Claude Choquet, a récemment annoncé son intention de se présenter à la présidence de la CNBF. *"J'ai pris la décision de poser cette candidature autour de l'attachement aux valeurs de l'artisanat, de l'unité et de la cohésion de notre organisation professionnelle"*, écrit-il dans son courrier à la Confédération qu'il a également adressé à la CGAD et à l'UPA.

Ainsi, beaucoup se mettent à espérer une réunification de la famille des boulangers, qui retrouverait du même coup une pleine capacité à négocier et à promouvoir ses intérêts professionnels. Réponse le 16 juin prochain.

## L'UPA souhaite améliorer le projet relatif à la sauvegarde des entreprises

Le contenu du projet de loi de sauvegarde des entreprises répond à un besoin évident de simplification et de clarification des règles applicables aux entreprises en difficulté. L'UPA n'a pas manqué de s'en féliciter à la suite de la présentation du texte en Conseil des ministres le 12 mai dernier.

Le caractère positif du projet de Dominique Perben tient en particulier à l'instauration des procédures de "conciliation" et de "sauvegarde". La conciliation est de nature à développer des solutions amiables entre le débiteur et ses créanciers, tout en laissant l'entière responsabilité de la gestion au chef d'entreprise. En outre, le caractère préventif et négocié du processus de sauvegarde devrait se révéler plus efficace que le système actuel. Rappelons en effet que si 90% des redressements judiciaires aboutissent aujourd'hui à une liquidation pure et simple, une part non négligeable de ce total résulte de l'incapacité des plus petites entreprises à faire face au coût trop élevé des mandataires judiciaires. Il est donc

indispensable que les procédures judiciaires, qui aujourd'hui contribuent à des mises en liquidation prématurées de petites entreprises, soient allégées et simplifiées. De même, il conviendrait de limiter davantage les sanctions encourues par les chefs d'entreprise dont l'activité a échoué mais dont l'honnêteté n'est pas mise en doute, à l'instar de nombreux artisans et commerçants indépendants. C'est pour s'assurer que la situation spécifique des chefs de petites entreprises sera bien prise en compte, que l'UPA interpellera les parlementaires lors de l'examen de ce projet de loi.



### RSI

## Nouveau pas en avant

Dans la marche vers la mise en place d'un Régime social des travailleurs indépendants -RSI-, une nouvelle étape a été franchie avec la première définition de ce que sera l'Instance nationale provisoire du RSI. Le 11 mai dernier, les Présidents de la CANAM, de la CANCAVA et de l'ORGANIC, en accord avec l'UPA, l'UNCI (commerce indépendant), la FENARA (retraités de l'artisanat) et l'UNMTI (mutualité des travailleurs indépendants) ont adopté à l'unanimité une proposition relative à la composition de cette instance, dans le but de la transmettre au gouvernement et en espérant que celui-ci la reprendra à son compte. Le consensus des trois caisses tel qu'il semble se dessiner, répond à une nécessité prévue à l'article 48 alinéa 2 de la loi habilitant le gouvernement à simplifier le droit. La proposition consiste donc à mettre en place une instance accueillant 53 administrateurs répartis en trois collèges : un groupe des artisans

composé de 24 administrateurs issus de la CANCAVA et de la CANAM ; un groupe des commerçants composé de 24 administrateurs issus de l'ORGANIC et de la CANAM ; un groupe des professions libérales composé de 5 administrateurs issus de la CANAM.

A ce total, s'ajouteraient 3 personnalités ayant voix consultative. Deux représentants seraient désignés par la FNMF (mutuelles) et la FFSA (assurances) au titre des organismes conventionnés de l'assurance maladie ; un représentant serait désigné par le conseil d'administration de l'ACOSS au titre de l'encaissement. Toutes les catégories sont prises en compte dans ce schéma : administrateurs cotisants, retraités et représentants des caisses professionnelles. l'objectif est de faire en sorte que cette instance nationale provisoire soit opérationnelle au dernier trimestre 2004.

### Ils ont dit...

*"Désormais, ceux qui ont commencé à travailler très jeune, à 14, à 15 ou à 16 ans, vont pouvoir prendre leur retraite avant l'âge de 60 ans. 150.000 personnes en bénéficieront dès l'année 2004.*

*Dans le même esprit de responsabilité, il nous faut garantir l'avenir de l'assurance maladie gravement menacée par des déficits considérables et par une croissance non maîtrisée des dépenses. Un diagnostic éclairé et partagé de la situation a été dressé. L'ensemble des partenaires a été entendu. Il s'agit désormais de prendre les décisions qui s'imposent...*

*Le projet de loi de réforme de notre assurance maladie sera débattu au parlement à l'été comme prévu."*

Le Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, lors de son discours de politique générale, en avril 2004.

*"Je suis attaché au maintien d'un lien entre collectivités locales et entreprises. Dans le cas contraire, on n'aura plus une seule commune qui voudra accueillir sur son territoire des industries et des entreprises"*

Le ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, Nicolas Sarkozy, le 13 mai à propos de la réforme de la taxe professionnelle.

### Nominations

UPA CHARENTE-MARITIME  
Jean Doignon -CNAMS-,  
succède à la présidence à  
Jean-Claude Roy -CAPEB-.

UPA FRANCHE-COMTE  
Jean-Claude Brady -CGAD-,  
succède à la présidence à  
Lucien Di Pasquale -CAPEB-.

UPA CANTAL  
Claude Meinier -CGAD-,  
succède à la présidence à  
Patrick Dauche -CAPEB-.

## Un guide "hygiène et sécurité" pour les métiers de l'alimentation

La prévention des accidents du travail est une des préoccupations du secteur des métiers de l'alimentation. C'est pourquoi la CGAD a élaboré en collaboration avec ses branches professionnelles et avec l'aide précieuse de la Caisse nationale d'assurance maladie et de l'Institut national de recherche et de sécurité, un guide "Hygiène et sécurité". Ce guide s'accompagne en outre de fiches pratiques ; ces éléments peuvent être commandés auprès de la société d'édition SEDIPAL, tel : 01.44.90.88.34. On peut également trouver des informations sur le site [www.cgad.fr](http://www.cgad.fr), rubrique "publications".

### Une solution pour l'Unedic

Les conclusions prononcées par le commissaire du gouvernement devant l'assemblée du contentieux du Conseil d'Etat réunie le 7 mai, sont sans appel: il faut "annuler les arrêtés d'agrément relatifs à la convention Unedic du 1er janvier 2004." Moins d'une semaine après la décision du ministre de la Cohésion sociale, Jean-Louis Borloo, de réintégrer les quelques 613.000 "recalculés" dans leurs droits, le commissaire a néanmoins proposé que cette annulation ne prenne effet que le 1er juillet 2004, afin d'éviter la paralysie de l'assurance chômage. Le 11 mai, le Conseil d'Etat a décidé de suivre cet avis et la procédure de réagrément est dès à présent engagée.

### Ouverture le dimanche : ne changez rien

Selon une enquête menée par l'Ifop pour le journal "Ouest-France", 53% des Français sont opposés à l'assouplissement des règles régissant l'ouverture des commerces le dimanche.

### Européennes : l'UPA interpelle les candidats

A l'approche des élections européennes fixées au 13 juin prochain, l'UPA a conçu un document de quatre pages mettant en évidence le poids de l'artisanat et des petites entreprises en Europe et invitant les candidats à ce scrutin à légiférer dans un sens plus favorable à cette catégorie d'entreprises dans le cas où ils seraient élus au Parlement de Strasbourg. Ce document sera évidemment adressé à chacune des listes constituées au niveau des grandes régions.

### Deux lois sur l'emploi

Ce n'est finalement pas une mais deux lois qui se préparent sous la houlette de Jean-Louis Borloo. La première devrait être prête cet été et serait très succincte. On devrait y trouver le nouvel allègement provisoire de cotisations patronales dans la restauration, l'instauration d'une franchise de taxe professionnelle pendant 18 mois sur les nouveaux investissements et la prorogation de six mois de la suspension de la loi de "modernisation sociale". La seconde loi, plus consistante, ne serait examinée qu'à l'automne par le Parlement et constituerait le volet emploi du vaste plan Borloo de cohésion sociale.

### Du 8 au 11 octobre 2004

Ce sont les dates des prochaines "Artisanales de Chartres" qui pour l'édition 2003 ont réuni 420 artisans exposants et plus de 68.000 visiteurs. Compte tenu du développement de ce salon annuel, un site internet dédié a été créé: [www.les-artisanales.com](http://www.les-artisanales.com).

## L'agenda

28 AVRIL

Audition du Président de l'UPA par le Secrétaire d'Etat à l'insertion professionnelle des jeunes, Laurent Hénart.

29 AVRIL

Audition du Président de l'UPA par la mission d'information parlementaire sur l'assurance maladie, présidée par Jean-Louis Debré.

Audition du Président de l'UPA par le Groupe de travail de la commission des Finances du Sénat consacré à la réforme de la taxe professionnelle.

5 MAI

Audition du Président de l'UPA par la commission des Affaires sociales du Sénat concernant la réforme de l'assurance maladie.

11 MAI

Réunion relative au RSI et rassemblant, le Président et les représentants des trois confédérations de l'UPA, les Présidents des trois caisses sociales intéressées, ainsi que les représentants des organismes associés à cette démarche.

13 MAI

Participation du Président de l'UPA au colloque de l'association des petites villes consacré à la réforme de la taxe professionnelle.

14 MAI

Participation du Président de l'UPA au congrès de la Fédération nationale des associations de retraités de l'artisanat -FENARA-.

18 MAI

Audition du Président de l'UPA par le ministre délégué chargé des Relations du Travail, Gérard Larcher.

18 MAI

Conseil National.

19 MAI

Séminaire de réflexion organisé par l'UPA relatif à la formation et à l'apprentissage.



53, rue Ampère - 75017 Paris - Tél. : 01 47 63 31 31 - Fax : 01 47 63 31 10 - E-mail : [UPA@wanadoo.fr](mailto:UPA@wanadoo.fr)